



GUIDE PRATIQUE DU SYSTÈME DE LA PROTECTION SOCIALE SENSIBLE À LA NUTRITION

I. Assurer la protection sociale des groupes vulnérables en matière de nutrition

1. Promouvoir la mise en place d'un dispositif d'orientation des groupes cible en faveur de la nutrition.

Autorités

- Sensibilisation de la communauté sur le Registre Social Unique (RSU)

Partenaires

- Consultation du RSU auprès du MPS / DRPS
- Consultation de l'Agence de mise en œuvre (AGEX)
- Mise à l'échelle de la formation multisectorielle en cascade en collaboration avec ORN et SDPS (Service de District de la Population et des Solidarités)
- Suivi des activités sur l'alimentation et nutrition : démonstration culinaire, jardin potager, agriculture urbaine...
- Renforcement de capacité en faveur de la nutrition auprès des structures et les responsables : Centre de Prise en Charge Intégré (CPCI), Centre à vocation sociale, sites communautaires, EBE , intervenants sociaux

Communautés

- Participation à la formation multisectorielle en cascade en collaboration avec ORN et SDPS (Service de District de la Population et des Solidarités)





GUIDE PRATIQUE DU SYSTÈME DE LA PROTECTION SOCIALE SENSIBLE À LA NUTRITION

I. Assurer la protection sociale des groupes vulnérables en matière de nutrition

2. Faciliter l'accès au financement, en particulier des femmes rurales

Autorités

- Consultation du RSU
- Ciblage communautaire des ménages dirigé par les femmes
- Mettre disponible des terrains suivant les normes sécuritaires pour la mise en place de crèche mobile en vue de DPE
- Appui sur la mise en place des espaces productifs (terroir: agricole, apiculture, pisciculture, aviculture,...)
- Accompagnement du MPS sur la Formalisation des Associations des femmes (60-133)
- Protection des associations VOAMAMI;

Partenaires

- Ciblage communautaire des ménages dirigé par les femmes;
- Appui dans la mise en place des espaces productifs (agricole, apiculture, pisciculture, aviculture,...) et crèche mobile;
- Recrutement d' accompagnateur spécialisé et accompagnateurs locaux;
- Elaboration des critères de sélection sur le choix des mères leaders;
- Regroupement des femmes en Association/Coopérative;
- Promotion de l'AGR et VOAMAMI pour les Associations des femmes

Communautés

- Regroupement des femmes en Association/Coopérative
- Participer à la formation sur la nouvelle technique agricole et élevage innovante et améliorée (en collaboration avec MinAE)
- Participer à la formation en gestion financière simplifiée
- Pérennisation des associations VOAMAMI
- Pratiquer la diversification de culture et élevage





GUIDE PRATIQUE DU SYSTÈME DE LA PROTECTION SOCIALE SENSIBLE À LA NUTRITION

I. Assurer la protection sociale des groupes vulnérables en matière de nutrition

3. Mettre en œuvre des programmes de transfert monétaire pour les groupes vulnérables

Autorités

- Consultation du RSU
- Ciblage géographique suivant les critères de vulnérabilité et pauvreté
- Ciblage communautaire des ménages en situation extrêmement pauvre

Partenaires

- Appui financier régulier,
- Mise en place et suivi des mesures d'accompagnement (assiduité des élèves, fréquentation des sites ONN, participation aux activités et formation dans les EBE et crèche mobile)
- Suivi d'utilisation du Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) par rapport aux critères d'octroi
- Evaluation du programme de transfert monétaire

Communautés

- Participation aux activités et coresponsabilité (respect d'engagement, appropriation)





GUIDE PRATIQUE DU SYSTÈME DE LA PROTECTION SOCIALE SENSIBLE À LA NUTRITION

I. Assurer la protection sociale des groupes vulnérables en matière de nutrition

4. Créer des emplois temporaires (HIMO) pour les ménages vulnérables liés avec des formations sur la nutrition, l'agriculture familiale et EAH

Autorités

- Identification et validation des ménages vulnérables.
- Consultation du RSU.

Partenaires

- Formation sur la nutrition, l'agriculture familiale et EAH;
- Appui des matériels/ EPI pour HIMO;
- Création d'emploi temporaire pour les ménages vulnérables

Communautés

- Respect de l'engagement





GUIDE PRATIQUE DU SYSTÈME DE LA PROTECTION SOCIALE SENSIBLE À LA NUTRITION

I. Assurer la protection sociale des groupes vulnérables en matière de nutrition

5. Mettre en place des centres d'accueils en faveur des personnes en situation d'handicap (Adultes, Femmes, Enfants) en termes de protection sociale

Autorités

- Rendre disponible la liste des pièces à fournir pour se conformer à la réglementation en vigueur
- Régularisation et suivi par le MPS/ DRPS

Partenaires

- Se conformer à la réglementation en vigueur en collaboration avec le MPS et DRPS pour la liste des pièces à fournir
- Elaborer une demande d'agrément auprès du MPS pour autorisation d'ouverture du centre d'accueils en faveur des personnes en situation d'handicap
- Elaborer et signer une convention avec MPS pour la gestion du centre d'accueils en faveur des personnes en situation d'handicap
- Se référer aux activités à entreprendre dans les centres d'accueils en faveur des personnes en situation d'handicap
- Rapporter les réalisations au niveau du MPS

Communautés

- Bénéficier les Services offertes par les centres
- Respect du règlement du centre





GUIDE PRATIQUE DU SYSTÈME DE LA PROTECTION SOCIALE SENSIBLE À LA NUTRITION

II. Renforcer la coordination intra- et intersectorielle de la protection sociale

1. Mettre en place et/ou redynamiser les Groupes Thématiques de Protection Sociale (GTPS) afin d'assurer la coordination dans la mise en œuvre des programmes de PS incluant la nutrition

Autorités

- Mener une réunion de coordination périodique des GTPS par les directions régionales de la PS : information, harmonisation des activités, partage des réalisations, recommandations,...

Partenaires

- Identifier les membres du GTPS par le DRPS
- Officialiser les membres GTPS par le président de l'OMC (préfet, Chef District)
- Présenter les intervenants et leurs interventions durant un atelier de 2-3 jours
- Mener une réunion de coordination périodique des GTPS par les directions régionales de la PS : information, harmonisation des activités, partage des réalisations, recommandations,...
- Effectuer le suivi des activités et Evaluation des réalisations





GUIDE PRATIQUE DU SYSTÈME DE LA PROTECTION SOCIALE SENSIBLE À LA NUTRITION

II. Renforcer la coordination intra- et intersectorielle de la protection sociale

2. Mettre à jour la cartographie des acteurs en PS pour la nutrition à Madagascar

Autorités

- Disponibilité de canevas harmonisé du MPS;
- Consolidation des canevas remplis;
- Validation des informations partagées;
- Officialiser la cartographie

Partenaires

- Remplissage périodique du canevas harmonisé provenant du MPS par les intervenants sectoriels;
- Validation des informations partagées;
- Envoi des canevas remplis auprès de la DSI/MPS;
- Dissémination de la cartographie





GUIDE PRATIQUE DU SYSTÈME DE LA PROTECTION SOCIALE SENSIBLE À LA NUTRITION

Soutenu par

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège

Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet de Sécurité Alimentaire, Nutrition et Renforcement de Résilience

Lot II K 68 Bis Lotissement Bonnet Soavimasoandro Ivandry, BP 869

Antananarivo, Madagascar

Mandaté par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

Sous Tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage